

FINATIS

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros
83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
712 039 163 RCS PARIS

Paris, le 4 juin 2019

Information relative au dividende

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, ouverte par jugement du 23 mai 2019 au bénéfice de Finatis pour une période de six mois, et en accord avec les administrateurs judiciaires, il ne pourra pas être procédé au paiement du dividende de 2 euros par action (soit un montant global de 11,3 millions d'euros) au titre de l'exercice 2018 le 10 juillet 2019 tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires de Finatis en date du 17 mai 2019 dans sa 3^{ème} résolution. En effet, les dispositions légales relatives à la sauvegarde interdisent le règlement par Finatis pendant la période d'observation des créances nées antérieurement à l'ouverture de cette procédure.

Afin de préserver leurs droits, les actionnaires de Finatis devront déclarer leur créance de dividende à la procédure de sauvegarde.

Des informations sur les modalités de déclaration des créances de dividende seront communiquées ultérieurement.

Contact :
M. Didier Lévêque
Tél : + 33 (0) 1 44 71 14 00
Email : contact-finatis@euris.fr
<http://www.finatis.fr>